

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 31/07/2023	Le sept septembre deux mille vingt-trois à 20h30,
Date d'affichage 31/07/2023	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....18 Votants.....22	<p>Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Michel DOYEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Sébastien DERREUMAUX, Hermann TYNDAL, Josiane PACHOLSKI, Nicolas POUZET, Valérie BOCQUEL, Alain GUYONNET, Gerty EMBOULÉ et Nassima VIGUIER formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents excusés avec procuration : Bernadette CAPDEVILLE à Michel DOYEN Pascale PALARD à Valérie BOCQUEL Elisabeth FRONTIN à Eric SAINT SEBASTIEN Geneviève DARGNAT à Brigitte GOUYON Maud THOURY à Daniel DESSOGNE</p> <p>Absent(s) : Sébastien PELLERIN</p>
Réf : 2023-047 Objet : Convention pour l'implantation d'une borne électrique Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le et qu'elle a été rendue exécutoire le Le Maire, A. MOMON	Secrétaire de séance : Clément ROCU

Réf : 2023-047- **Convention pour l'implantation d'une borne électrique**

Arrivée de Madame DARGNAT Geneviève à 21h

Entendu Monsieur DESSOGNE, Adjoint au Maire en charge des Finances,

- Informer que la société STATIONS-E a confirmé qu'elle serait en mesure de procéder à l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur le parking de l'église ;
- Signaler que cette installation est sans frais pour la Commune qui percevra une redevance annuelle d'environ 300 € ;

Pour la poursuite du projet, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents suivants :

- Une convention d'occupation temporaire (COT) du domaine public ;
 - Un arrêté municipal de voirie (AOT) portant sur l'autorisation d'occupation du domaine public pour l'installation d'une station multi- services ;
 - Un plan d'implantation prévisionnelle des stations ;
-
- Informer que la société STATIONS-E a modifié ses documents standards pour permettre :
 - L'installation ultérieure de recharge de vélos électriques ;
 - La suppression des casiers Amazon ;
 - La réduction de l'emprise au sol.
 - Signaler qu'une réunion technique sera organisée sur site pour fixer les détails d'installation après acceptation par la commune des documents ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à la majorité avec :

- **9 POUR** : A. MOMON / D. DESSOGNE / G. EMBOULE / S. DERREUMAUX / B. GOUYON / J. PACHOLSKI / C. ROCU / O. BEUDAERT / M. THOURY
- **10 CONTRE** : V. BOCQUEL / H. TYNDAL / A. GUYONNET / J. VIGUIER / D. PIGNOT / R. BRAUN / P. PALARD G. DARGNAT / M. DOYEN / B. CAPDEVILLE
- **3 ABSTENTIONS** : E. SAINT SEBASTIEN / M. DOYEN / E. FRONTIN

Ainsi le Conseil municipal refuse, à la majorité, l'installation d'une borne électrique sur le parking de l'église

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 07/09/2023

Le Maire,

A. MOMON





REPUBLIQUE FRANCAISE

Secrétaire de séance : Clément ROCU